

Le 15 juin 2014

Communiqué du Groupe de Suivi Sportif

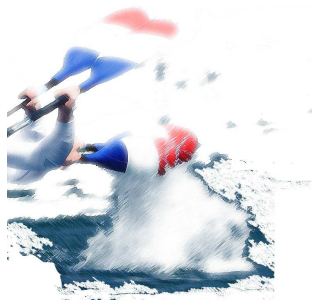
Objet : Sélections Championnats de France de vitesse POSES 2013

Participants: BONIN Daniel (président), BAKKAUS Edwige (réfèrent corps arbitral), BELLICAUD Benoit (gestionnaire de course), CERBELLE Jean-Louis (représentant N2-N3), CLANET Michel (délégué IR Sud), FRADET Fabrice (gestionnaire de course), FERRIERE Maurice (représentant N2-N3), LITTAYE Patrice (délégué IR Nord), SOERENSEN Daniel (délégué IR Est), TREGARO René (délégué IR Ouest)

Relevés de décisions :

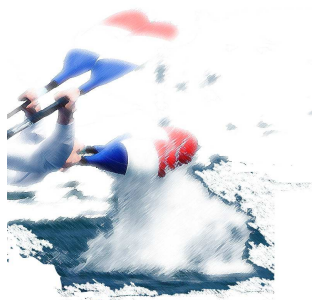
La confrontation entre kayakistes et céistes est une des principales caractéristiques de la course en ligne de vitesse. Partant du souhait de préserver cet aspect de la discipline, le comité a pris la décision de compléter les séries lorsqu'elles étaient incomplètes après avoir appliqué les pourcentages et les quotas dans chaque inter région. Ce complément s'est fait en respectant les règles objectives suivantes :

1. En premier, ont été pris les ex-æquo (en nombre de points pour les deux sélectives) avec les derniers au quota (pour mémoire lorsqu'il y avait des ex æquo après les sélectives, avait été décidé d'appliquer le classement numérique des athlètes ou de leurs moyennes pour les équipages).
2. Puis ont été choisis les bateaux dans l'ordre du classement des SNV de chaque inter-région et en fonction du classement numérique.
3. Enfin pour permettre d'attribuer le titre de champion de France (et les médailles) aux catégories à moins de 6 compétiteurs, un regroupement a été effectué. Les regroupements qui ont été effectués, sont les suivants :
 - a) K1 Dame V4 et V5
 - b) K1 Dame V1 et V2
 - c) C1H V3, V4 et V5
 - d) C1H V1 et V2
4. Décision : Le bateau **K1HC du club de CLOYES**, Monsieur ROUSSEAU Romuald n'est pas sélectionné, son club n'ayant pas réglé les frais d'engagement dans les délais pour la course de sélection SNV2 à Tours; rappel du non-paiement pendant la réunion de confirmation où le club était absent et non représenté et durant la régata. (Réception du chèque le 13/06/2013; cachet de la poste daté du 12/06/2013; réunion de sélection le 11/06/2013)
5. Les demandes de repêchages qui nous sont parvenues avant le 10 juin ont toutes été étudiées avec soin, et les réponses ci-dessous ont été apportées (tableau ci-dessous)



Les demandes de repêchages parvenues avant le 10 juin

Nom Prénom	Cat.	Club	JUSTIFICATIF	REPONSE	Commentaires
BELLU Quentin / MARECAUX Theo	K2HC	Auxerre	Disqualifié poids non conforme	NON	Le règlement est clair et doit être respecté
KRATI Merwan / MONTAUDOIN Laurent	C2HC	Nancy	Absent au départ	NON	Le pesage du bateau aurait pu être confié au chef d'équipe
JOLIET Camille	K1DC	Dijon	Certificat médical	OUI	Séries non complètes alors qu'en tant que minime 2 avait été vainqueur NE
GAMORY Romain / GENTIL Paul	C2HS	Dijon	Certificat scolaire	NON	La règle du refus avait été clairement posée
DUMONT Benjamin / REGNIER Rémi	K2HC	Cambrai	Certificat médical	NON	Séries complètes. 49ème au classement numérique
HOSTENS Manon	K1DS	Périgueux	Equipe de France Descente SNV 1	OUI	Volonté du comité de permettre un enrichissement de la course en ligne par une inter disciplinarité – série non complète
JOSSE Maxime	K1HJ	Strasbourg	CM (Accident de la route)	OUI	CM fourni – Série non complète
LAHSINI Camil	K1HC	Limoux	Certificat médical blessé	OUI	Equipe U17 à Piestany – Série non complète
GOURICHON Ludovic	K1HS	St Grégoire	Disqualifié poids non conforme	NON	Le règlement est clair et doit être respecté
VAL Philippe / MAILLARD Etienne	K2HV	St Mihiel	Disqualifié poids non conforme	NON	Le règlement est clair et doit être respecté



Le 15 juin 2014

Communiqué du Groupe de Suivi Sportif

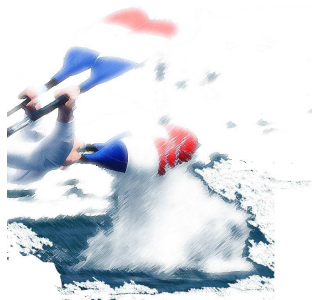
Objet : Sélections Championnats de France de vitesse POSES 2013

Participants: BONIN Daniel (président), BAKKAUS Edwige (réfèrent corps arbitral), BELLICAUD Benoit (gestionnaire de course), CERBELLE Jean-Louis (représentant N2-N3), CLANET Michel (délégué IR Sud), FRADET Fabrice (gestionnaire de course), FERRIERE Maurice (représentant N2-N3), LITTAYE Patrice (délégué IR Nord), SOERENSEN Daniel (délégué IR Est), TREGARO René (délégué IR Ouest)

Relevés de décisions :

La confrontation entre kayakistes et céistes est une des principales caractéristiques de la course en ligne de vitesse. Partant du souhait de préserver cet aspect de la discipline, le comité a pris la décision de compléter les séries lorsqu'elles étaient incomplètes après avoir appliqué les pourcentages et les quotas dans chaque inter région. Ce complément s'est fait en respectant les règles objectives suivantes :

1. En premier, ont été pris les ex-æquo (en nombre de points pour les deux sélectives) avec les derniers au quota (pour mémoire lorsqu'il y avait des ex æquo après les sélectives, avait été décidé d'appliquer le classement numérique des athlètes ou de leurs moyennes pour les équipages).
2. Puis ont été choisis les bateaux dans l'ordre du classement des SNV de chaque inter-région et en fonction du classement numérique.
3. Enfin pour permettre d'attribuer le titre de champion de France (et les médailles) aux catégories à moins de 6 compétiteurs, un regroupement a été effectué. Les regroupements qui ont été effectués, sont les suivants :
 - a) K1 Dame V4 et V5
 - b) K1 Dame V1 et V2
 - c) C1H V3, V4 et V5
 - d) C1H V1 et V2
4. Décision : Le bateau **K1HC du club de CLOYES**, Monsieur ROUSSEAU Romuald n'est pas sélectionné, son club n'ayant pas réglé les frais d'engagement dans les délais pour la course de sélection SNV2 à Tours; rappel du non-paiement pendant la réunion de confirmation où le club était absent et non représenté et durant la régata. (Réception du chèque le 13/06/2013; cachet de la poste daté du 12/06/2013; réunion de sélection le 11/06/2013)
5. Les demandes de repêchages qui nous sont parvenues avant le 10 juin ont toutes été étudiées avec soin, et les réponses ci-dessous ont été apportées (tableau ci-dessous)



Les demandes de repêchages parvenues avant le 10 juin

Nom Prénom	Cat.	Club	JUSTIFICATIF	REPONSE	Commentaires
BELLU Quentin / MARECAUX Theo	K2HC	Auxerre	Disqualifié poids non conforme	NON	Le règlement est clair et doit être respecté
KRATI Merwan / MONTAUDOIN Laurent	C2HC	Nancy	Absent au départ	NON	Le pesage du bateau aurait pu être confié au chef d'équipe
JOLIET Camille	K1DC	Dijon	Certificat médical	OUI	Séries non complètes alors qu'en tant que minime 2 avait été vainqueur NE
GAMORY Romain / GENTIL Paul	C2HS	Dijon	Certificat scolaire	NON	La règle du refus avait été clairement posée
DUMONT Benjamin / REGNIER Rémi	K2HC	Cambrai	Certificat médical	NON	Séries complètes. 49ème au classement numérique
HOSTENS Manon	K1DS	Périgueux	Equipe de France Descente SNV 1	OUI	Volonté du comité de permettre un enrichissement de la course en ligne par une inter disciplinarité – série non complète
JOSSE Maxime	K1HJ	Strasbourg	CM (Accident de la route)	OUI	CM fourni – Série non complète
LAHSINI Camil	K1HC	Limoux	Certificat médical blessé	OUI	Equipe U17 à Piestany – Série non complète
GOURICHON Ludovic	K1HS	St Grégoire	Disqualifié poids non conforme	NON	Le règlement est clair et doit être respecté
VAL Philippe / MAILLARD Etienne	K2HV	St Mihiel	Disqualifié poids non conforme	NON	Le règlement est clair et doit être respecté